

Rencontre patronale-syndicale nationale

Dans son mot d'ouverture, la vice-présidente nationale a expliqué l'absence du président national qui est présentement en tournée des établissements du pays. Parmi les points d'intérêt, les décisions qui se prennent au niveau national et qui ne sont pas toujours respectées par les directions d'établissements et les suspensions sans solde lors d'enquête.

Pour sa part, le commissaire, qui revenait d'une longue absence, a souligné qu'il était tout aussi fâché de voir que les gestionnaires ne se conforment pas aux décisions. Il mentionne que la communication doit être améliorée pour que les décisions soient communiquées rapidement et qu'elles soient mises en application. Sujet d'intérêt pour le SCC, l'implantation du budget fédéral et des compressions qui en découlent, la double occupation et la désinformation qui peut circuler à son sujet, les nombreuses plaintes en 127-128 et les consultations.

Rasoirs

Nous nous sommes entendus sur la formation d'un comité mixte qui aura le mandat de revoir l'approche par rapport aux rasoirs en établissements, à la suite de l'incident à Kent et de nombreux recours en santé-sécurité sur cette question. Nous avons demandé au Tribunal de santé-sécurité au travail du Canada de suspendre l'audition des dossiers sur cette question, le temps de trouver une solution conjointe aux sérieux problèmes de santé-sécurité que représente la procédure actuelle entourant les rasoirs.

Ressources humaines

Nous avons souligné que nous attendons toujours le plan pour les établissements de santé mentale, ceux à sécurité minimum et les annexes; quelques projets pilotes seront mis en branle et l'on nous a indiqué que ce serait fait bientôt. Nous avons demandé à l'employeur qu'il comble des postes aux établissements Westmorland et Nova. L'employeur s'est engagé à répondre rapidement.

Gestion de la population

L'ampleur des populations carcérales des régions de l'Ontario et des Prairies continue de croître. Nous avons demandé à l'employeur d'expliquer les mesures qu'il prendra pour gérer la population. Le président de la région du Québec a exprimé des inquiétudes relativement aux détenus anglophones, les communications interpersonnelles et l'accès aux programmes, par exemple à l'établissement Port-Cartier. En réplique, l'employeur nous a parlé d'un moratoire de transferts de détenus à sécurité maximale vers

l'Ontario, et de transferts interrégionaux. Il s'est dit prêt à discuter en détail avec le syndicat de la gestion de la population carcérale dans une rencontre ultérieure. Un dossier à suivre.

Directives du commissaire

Depuis que le syndicat a formulé ses commentaires relativement à la directive 004, il y a de ça quelques mois déjà, nous n'avons pas eu de suivi. Nous devrions recevoir une ébauche d'ici la fin septembre, ainsi qu'une grille soulignant les points qui ont été retenus et ceux qui n'ont pas été retenus et pourquoi.

Pour ce qui est de la directive 705-3, silence radio depuis la rencontre de janvier dernier. Il y a un problème avec la définition de la double occupation, sa liste de suivi et celle des évaluations des besoins immédiats, mais tous les documents prenant compte de nos commentaires nous seront envoyés. Pour l'employeur, il reste au commissaire à signer la directive, ce qui sera vraisemblablement fait d'ici la fin septembre.

Finalement, nous sommes en désaccord au sujet du paragraphe 10 de la directive 577, le *Protocole relatif au personnel dans les établissements pour délinquantes*. Nous poursuivrons avec notre plainte à la Commission des droits de la personne.

Transferts internationaux et interrégionaux

Un transfert international survenu récemment dans la région du Québec n'a pas respecté les lignes directrices contenues dans l'entente datant de 2005-2006, stipulant que des agents correctionnels doivent effectuer le transfert. Dans le cas qui nous intéresse, ce sont deux gestionnaires correctionnels qui ont fait le transfert. L'employeur joue sur les mots en disant que lorsque c'est pour des motifs de formation, il peut y avoir un ou des gestionnaires correctionnels qui font le transfert.

De plus, nous avons indiqué que nous sommes satisfaits des modifications apportées au processus lors du dernier transfert interrégional le mois dernier. L'employeur a confirmé qu'il a l'intention de poursuivre dans ce sens.

Ouverture des portes

Problème déjà soulevé au printemps par le président de la région du Pacifique, la directive n'a toujours pas été clarifiée et fait l'objet de problèmes. Un membre de la région a été discipliné et un autre est en suspension sans solde pour avoir hésité à ouvrir une porte de cellule sans être accompagné d'un autre agent correctionnel. Le commissaire n'est lui-même pas à l'aise avec le texte de la directive: il révisera la politique et nous donnera une réponse d'ici deux semaines.

Rencontre patronale-syndicale nationale

Armes à feu

Difficultés rencontrées avec l'inventaire et l'entretien des armes à feu, particulièrement dans la région du Québec. L'employeur travaille avec la GRC à une entente pour améliorer la rotation et l'entretien des armes.

Fouilles

Deux plaintes en 128 ont été déposées dans la région des Prairies aux établissements Grande Cache et Stony Mountain relativement à une possible menace d'armes à feu dans ces établissements. Nous avons demandé une politique nationale claire et même un développement conjoint de ladite politique. Le commissaire est enthousiaste à l'idée; les travaux devraient débuter en octobre ou novembre.

Octroi de congés annuels

Le syndicat a soulevé que certains gestionnaires attendent le matin de la journée de congé demandée pour informer les agents correctionnels si leur demande de congé est approuvée. Le commissaire est d'avis que nos membres doivent recevoir un préavis d'au moins 24 heures.

Système de géolocalisation pour les agents effectuant une escorte seul pour les détenus à sécurité moyenne et minimale pour les escortes non-sécuritaire

Le syndicat a demandé d'avoir une mise à jour dans ce dossier. L'employeur nous indique que la région des Prairies est libre de développer ce dossier, que l'administration nationale regarde de près ce qui se fait dans cette région et qu'il faudra au moins un an avant qu'une politique nationale de géolocalisation lors d'escortes soit mise au point.

Divers et suivis de rencontres précédentes

Intervention en cas d'incendie – Selon l'employeur, les exercices papier sont terminés, les commentaires sont positifs et l'employeur s'engage à fournir

toute la documentation au syndicat.

Le rapport sera présenté aux SCAOE lors de la réunion de septembre. Quant à nous, l'exercice n'a pas mis à l'épreuve l'actuelle taille restreinte de l'équipe d'incendie.

Maîtres-chiens – Le projet-pilote pour les horaires sera présenté aux SCAOE. Selon nous, il n'y a aucune raison qu'il leur soit présenté, car les horaires sont régis par l'annexe K de la convention collective.

Haïti – Le SCC déclare qu'il n'a aucun pouvoir dans ce dossier, et il semble impossible d'avoir une rencontre avec le Conseil du Trésor. Les griefs iront donc en arbitrage.

Entrées principales - La note de service sur les objets autorisés envoyée le 8 août est finale. Nous avons souligné que les gestionnaires correctionnels sont toujours présents à l'entrée de certains établissements. L'employeur nous informe que ces postes de gestionnaires ont été abolis le 22 août 2012.

Aide au transport quotidien – Nous avons déploré le fait que l'employeur a encore mis des bâtons dans les roues de ce dossier qui touche les établissements Kent, Mountain et Dorchester. Ce dossier chemine depuis environ deux ans, et soudainement, à un pas du but, l'employeur décide de réviser les critères. Le commissaire doit trancher dans cette affaire. Un autre dossier à suivre.

Patrouilles motorisées – Nous avons souligné que l'employeur ne respecte pas son engagement par rapport aux barres lumineuses sur les véhicules de patrouille du périmètre. Le commissaire a réitéré son engagement. Nous avons aussi rappelé à l'employeur qu'il devait monter une formation adéquate pour nos membres qui occupent le poste de patrouille motorisée. L'employeur doit vérifier où est rendu ce dossier, et nous revenir.

L'employeur nous a demandé de commenter la qualité de la formation sur C-10 et C-25. Nous avons entamé une discussion sur les employé-es victimes d'actes criminels, et cette discussion doit se poursuivre.

Assemblée générale nationale 2013

Vous avez jusqu'au **12 octobre 2012** pour vous inscrire à l'AGN et pour envoyer vos propositions de modification à la constitution d'UCCO-SACC-CSN.

Inscrivez la date à votre agenda!